

Paris, le 30 novembre 2020

Mesdames, Messieurs les Présidents de Ligues,
Mesdames, Messieurs les Présidents de Comités Départementaux,
Mesdames, Messieurs les Présidents/Gérants des écoles agréées,
Mesdames, Messieurs les Présidents des structures affiliées.

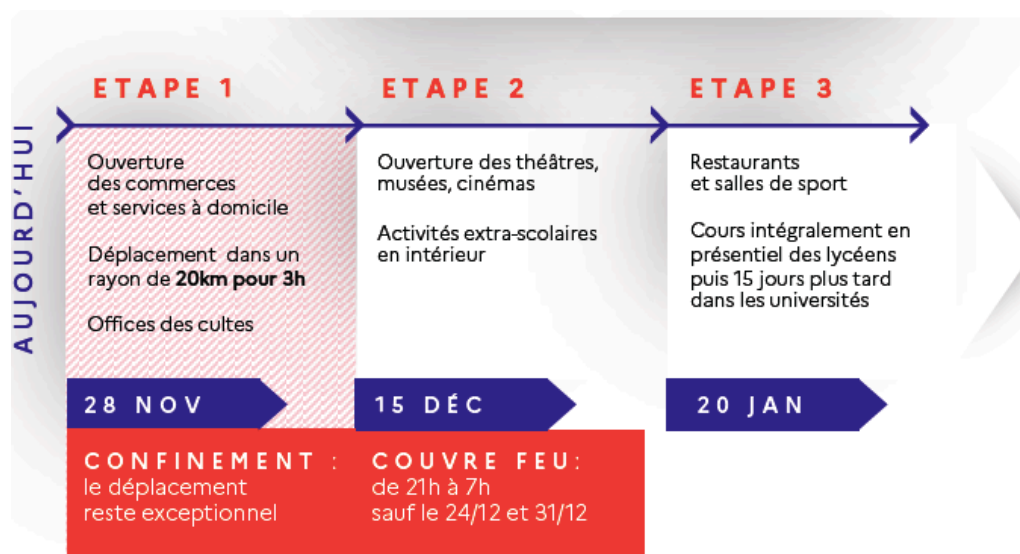
Nos réf. 2020.0922

Objet : dispositions sanitaires dans le cadre du Covid-19 | **n° 19**

Mesdames, Messieurs,

Le Président de la République s'est exprimé ce mercredi 24 novembre 2020 et a fait plusieurs annonces essentielles, notamment l'allègement des mesures actuelles de confinement pour certains secteurs.

Déclinée en 3 étapes, la nouvelle stratégie du gouvernement devrait permettre un allègement progressif des mesures et conduire à un déconfinement au 20 janvier 2021 si les conditions sanitaires le permettent.



Association reconnue d'utilité publique par Décret du 2 mai 1986 sous la tutelle du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et affiliée au C.N.O.S.F.

62, rue de Fécamp
7 5 0 1 2 P A R I S
N° SIRET 784 405 912 00022
A P E 9 3 1 2 Z
Tél : 01 53 46 68 68
Fax : 01 53 46 68 70
Email : ffp@ffp.asso.fr
Internet : www.ffp.asso.fr
N°Orias 14000826 - www.orias.fr

Le décret n° 2020-1454 du 27 novembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire nous a permis d'identifier les mesures qui vont perturber notre activité sportive ainsi que les éventuelles possibilités de reprise.

Après concertation avec le directeur technique national, **la Fédération a décidé de ne pas autoriser la pratique du parachutisme jusqu'au 15 décembre 2020, date à laquelle l'activité pourra reprendre si le gouvernement poursuit la phase 2 comme initialement indiqué ET dans le strict respect du protocole sanitaire toujours en place depuis le mois de juin.**

En revanche, aucune compétition fédérale ne sera autorisée avant le 20 janvier 2021.

La tension actuelle dans les hôpitaux et la circulation encore active du virus, nous incite à la plus grande prudence en cette fin d'année sportive.

Conformément au Décret cité, seuls pourront être maintenus : les entraînements des sportifs de haut niveau ainsi que les formations professionnelles en cours dans le respect d'une application stricte du protocole sanitaire établi par la Fédération.

POUR RAPPEL

Il importe de respecter les règles en vigueur dans les conditions préconisées par l'État : il en va de la santé de tous.

Le site officiel <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> reste toujours consultable, si vous le souhaitez.

Les "gestes barrière" sont toujours et encore plus d'actualité, ne les oubliez pas :

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades

Comptant sur votre sens des responsabilités et sur votre compréhension, il est important de prendre des mesures adaptées dans un souci de préserver l'intérêt général et la santé de tous.

David ROTH
Président